

**ASSEMBLEE GENERALE DU 4 DECEMBRE 2023
PROPOSITION DE DELIBERATION 21-2023
TAFNB**

La Chambre d'Agriculture de Haute-Corse réunie en **session budgétaire mixte présentiel-distanciel** à Vescovato ce 4 décembre 2023, sous la présidence de M. Joseph Colombani.

Ont participé au vote :

La Chambre d'agriculture de Haute-Corse,

DELIBERANT conformément aux dispositions législatives et règlementaires, conformément aux articles D511-54- D511-54-1, D511-55, D511-56 du code rural et de la pêche maritime.

CONSTATANT que les conditions de quorum sont réunies,

CONSIDERANT les articles L. 514-1, R. 511-6 et R. 511-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime, l'article 1604 du Code Général des Impôts,

CONSIDERANT le **Budget Initial 2023** de l'établissement à adopter et pour lequel l'imposition avait été estimée à **1 626 938 €**,

CONSIDERANT que nous n'avons pas encore de retour concernant le projet de Loi de Finances 2023 et concernant l'amendement gouvernemental déposé pour une augmentation de 3% du plafond autorisé ,

CONSIDERANT que la TAFNB est indispensable à la Chambre d'agriculture pour assurer les missions d'intervention et de représentation inscrites à son budget,

DECIDE de provisionner au **Budget Initial 2024, un montant de 1 626 938 €**,

La délibération 21-2023 est adoptée à

Le Président

Joseph COLOMBANI

Siège Social

Route du stade
Lieu-dit PETRAOLO
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 49

Corte

7 Rue Colonel Feracci
20250 CORTE
Tel : 04 95 35 15 89
Fax : 04 95 36 35 93

Monticello

Mairie de Monticello
20220 Monticella
Tel : 04 95 60 10 89

Ghisonaccia

Maison des Services publics
20240 GHISONACCIA
Tel : 04 95 56 02 95
Fax : 04 95 56 29 46